

AUBERGE COLLECTIVE

DÉFINITION

Un **gîte d'étape** accueille des **voyageurs de passage** comme les randonneurs, cyclistes ou cavaliers. Il se trouve souvent près d'itinéraires comme les GR, voies vertes ou Véloroute. Il n'existe pas de définition juridique officielle du gîte d'étape, ce qui empêche son classement réglementaire.

Depuis 2019, une catégorie plus large appelée auberge collective regroupe plusieurs types d'hébergements collectifs. Selon le *Code du tourisme*, une **auberge collective** est un hébergement (avec ou sans but lucratif) qui propose des lits à la journée, en chambres partagées ou individuelles, avec des espaces communs (dont un espace restauration) et des sanitaires (communs ou privés). Elle peut fonctionner toute l'année ou de manière saisonnière.

EN PRATIQUE

Plusieurs formules sont possibles : Hébergement sec, Gestion libre, Petit-déjeuner, 1/2 pension et/ou panier pique-nique, Pension complète

Le *Code du Tourisme* prévoit des dispositions spécifiques pour les gîtes d'étape situés sur des itinéraires de randonnée : ils doivent notamment être en mesure de fournir des informations sur les parcours et les conditions météorologiques locales.

L'hébergement, peu importe son statut, sera classé ERP s'il accueille plus de 15 personnes (ou 7 s'il s'agit d'un hébergement pour mineur en dehors de leurs familles). Sinon il sera considéré comme un immeuble d'habitation.

RESTAURATION

La restauration dans les gîtes d'étape s'organise généralement autour de deux options principales :

- La **gestion libre** : les randonneurs ont accès à une cuisine équipée pour préparer leurs propres repas. Cette option est particulièrement appréciée pour sa flexibilité et son aspect économique.
- La **demi-pension** : certains gîtes proposent des repas, généralement le soir, préparés par les gestionnaires. Ces repas sont souvent l'occasion de découvrir la gastronomie locale et de partager un moment convivial avec les autres voyageurs.

AMÉNAGEMENTS

- Si pas de restauration proposée, il est conseillé de mettre à disposition un coin cuisine avec appareil de cuisson, réfrigérateur en rapport avec la capacité de l'hébergement, vaisselle en quantité suffisante...
- Chambres : prévoir des chambres de 1 à 4 personnes avec sanitaires privatifs
- Dortoir : de 5 à 8 places
- Linge de lit fourni
- Sanitaires : au minimum 1 lavabo pour 3 personnes, 1 douche et 1 WC pour 10 personnes
- Si restauration, les propriétaires devront détenir la petite licence de restaurant

ÉQUIPEMENTS

Un gîte d'étape typique propose généralement les équipements suivants :

- Des dortoirs ou chambres partagées avec lits simples ou superposés
- Des espaces de rangement sécurisés pour les effets personnels
- Une cuisine collective équipée pour la préparation des repas
- Des sanitaires communs avec douches et toilettes
- Une buanderie ou un espace pour laver et sécher le linge